

Contrat de location saisonnière entre particuliers

Le présent contrat de location saisonnière est conclu entre le propriétaire et le locataire, pour le bien et la durée indiqués sur le contrat.

ARTICLE 1 - RESPONSABILITÉ D'E-LOUE

Le modèle de contrat proposé par e-loue permet de bénéficier de toutes les garanties proposées par le site. E-loue n'est pas une partie du contrat de location, qui est conclu seulement entre le propriétaire et le locataire de l'objet. Le rôle d'e-loue se limite à la mise en relation du propriétaire et du locataire et à l'assurance du bien.

ARTICLE 2 - CONDITIONS PRÉALABLES A RESPECTER PAR LE PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire doit renoncer à louer le bien s'il a connaissance d'un problème touchant à la sécurité du bien. Le propriétaire certifie que le bien est en règle, et en particulier à jour au niveau des règles de location saisonnière.

ARTICLE 3 - CONDITIONS PRÉALABLES A RESPECTER PAR LE LOCATAIRE

Le locataire certifie avoir au moins 18 ans.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE DU LOCATAIRE

Le locataire est responsable du bien dont il a la garde. Le bien, ainsi que tous les accessoires, meubles et matériels mis à disposition du locataire doivent être rendus dans l'état constaté contradictoirement au début de la location ci-dessous.

En cas de vol, ou de dommage causés au bien ou à ses accessoires par la faute du locataire, ou en l'absence de faute d'un tiers identifié, le locataire doit indemniser le propriétaire à hauteur du préjudice effectivement subi.

ARTICLE 5 - ASSURANCE ET COUVERTURE DES DOMMAGES AU VÉHICULE

Le bien loué est assuré par l'intermédiaire d'e-loue (conditions d'assurance e-loue disponibles sur le site). Le locataire et le propriétaire doivent en avoir pris connaissance et acceptent la couverture d'assurance fournie par e-loue.

En cas de sinistre, le locataire paiera la franchise d'assurance. Lorsque l'assurance du bien ne couvre pas le sinistre le locataire devra assumer la totalité du coût correspondant.

ARTICLE 6 - PAIEMENT DE LA LOCATION

Le prix de la location est défini dans la suite du contrat, et se décompose en un prix par jour de location. Le paiement est réalisé par e-loue qui utilise Paypal, solution de paiement qui vérifie la disponibilité du compte locataire.

Le dépôt de garantie est fixé à la somme indiquée dans la suite du contrat et doit être payé par chèque au propriétaire. Ce montant viendra garantir la bonne exécution des obligations et sommes auxquelles est tenu le locataire. Il sera restitué au retour du véhicule, après que les parties aient pris soin de vérifier contradictoirement l'état du bien loué.

Signature du propriétaire :

Signature du locataire :

ARTICLE 7 – CONSOMMABLES

Les consommables tels les produits d'hygiène ne sont pas inclus dans le tarif de location. Le locataire doit donc restituer le bien avec la quantité de consommables identique au début de la location.

ARTICLE 8 – FRAIS ANNEXES:

Le locataire s'engage à payer les frais annexes suivants :

 Si le locataire salit substantiellement le bien, il doit s'acquitter des frais de nettoyage correspondants 50€

Plus généralement, le locataire supportera l'intégralité des prestations, services rendus et dépenses acquittées pour son compte par le propriétaire par nécessité.

ARTICLE 9 - UTILISATION PAR LE LOCATAIRE

Le locataire devra utiliser le bien en bon père de famille, ne pas confier l'objet loué à des personnes non prévues dans le contrat, garde même l'objet accidenté sous sa responsabilité jusqu'à que le propriétaire l'ait récupéré.

Utilisations interdites :

Il est interdit au locataire d'utiliser l'objet pour une utilisation autre que celle prévue initialement ou inh pour l'objet. Il est notamment interdit de sous-louer le bien et il faut respecter le règlement de la copropbien.

ARTICLE 10 - PROCEDURE EN CAS DE DOMMAGE OU DE VOL

Le locataire devra avertir immédiatement les forces de police ou de gendarmerie en cas d'incendie, de l'appartement, aussi en cas de vol ou de perte des clés.

Le locataire est également tenu d'informer le propriétaire de tout évènement affectant le bien, dès que po

Si une réparation est nécessaire, le locataire doit informer le propriétaire qui lui remettra la facture , réparation.

Le locataire doit au plus tôt, envoyer par courrier les pièces justificatives, listées sur le site e-loue.com, à suivante :

AADAR PLUS C/O CABINET ALBINET 5 cité de trévise 75009 Paris

ARTICLE 13 - RESTITUTION

A l'issue du contrat, le locataire est tenu de restituer le bien et ses clés au propriétaire, au lieu où la k débuté.

Le contrat de location et la responsabilité du locataire ne prennent fin qu'à réception des clés et de l'état d

	CLAUSES PARTICULIERES:
stre,	
du	Fait àen double exemplaires le
nb	



Contrat de location saisonnière entre particuliers

Le Propriétaire Prénom et Nom :	représentant :	
L'objet loué Nom usuel:	En cas de problème informez e-loue au 00 52 97 02 06 lundi - vendredi 9h20 - 10h20	
A REMPLIR AU DÉPART	re, accessoires, peinture, problèmes éventuels)	
Je soussigné « prénom, nom », prends la responsabilité du bien et m'engage en cas de problème survenu à la location, à dédommager le propriétaire comme le prévoit le contrat de location détaillé accessible sur e-loue.com et je m'engage à respecter les conditions d'utilisation définies dans le contrat d'assurance détaillé accessible sur e-loue.com. Signature du locataire: Signature du propriétaire:		
Consommables utilisés: Compte-rendu final de la location:	l'utilisation de consommables ou le retard Aucun dommage - dépôt de garantie restitué. Dommages légers - dépôt de garantie encaissé à hauteur de€ ou dépôt de garantie estitué contre paiement d'une somme (chèque ou liquide) de€ Dommages importants - dépôt de garantie encaissé ou conservé dans l'attente du devis / acture. Indiquer tous les détails des dommages subis par le véhicule sur papier libre signé par les deux parties. Autres problèmes :	
Signature du locataire :	Signature du propriétaire :	